

Compte-rendu de la soirée soupe du 14 novembre 2015

- les prochain rendez-vous:

Samedi 9 janvier à 17 heures: commande de graines

Samedi 5 mars à 17 heures: semis de tomates

Samedi 9 avril à 20 heures: assemblée générale

- participation libre pour les parcelles individuelles en 2016

La cotisation à l'association restera obligatoire (12 euros aujourd'hui) et les personnes qui bénéficieront d'une parcelle individuelle donneront une contribution additionnelle selon leurs souhaits et leurs moyens.

Ainsi, les bénéficiaires d'une parcelle individuelle ne pourront plus se dédouaner de leur participation au collectif au principe que le paiement d'une cotisation obligatoire donne des droits sans devoirs. De plus, cela évitera la catégorisation des jardiniers, entre ceux qui ont payé plus pour plus d'avantages et les autres.

>

La cotisation obligatoire pourra être augmentée l'année prochaine (15 euros?)

Ces 2 propositions seront débattues et validées en Assemblée Générale.

- subvention mairie

Nous avons fait une demande de subvention de 1000 euros pour un budget global de 2010 euros pour 2016.

- extension terrain

Malgré une première réponse positive du maire, aucune suite n'a été donnée à notre demande. Nous allons relancer la mairie.

Cette nouvelle parcelle, entre le talus du terrain de foot et la route, pourrait être cultivée d'arbres fruitiers, de petits fruits (groseilles, cassis, casseilles, framboisiers) et de fleurs.

- agrandissement de la mare

Une augmentation de la surface et de la profondeur de la mare est nécessaire si on veut accueillir plus de flore et de faune, et ainsi développer la diversité écologique de ce biotope.

- serres individuelles

Les serres individuelles seront autorisées l'année prochaine si et uniquement si le plastique qui la recouvre est épais et solide.

- utilisation du four en terre

Le four reste en utilisation collective uniquement.

Autrement dit, les fournées qui ne sont pas organisées dans un cadre collectif ne sont pas autorisées.

- attribution de parcelles individuelles pour 2016

Les personnes qui souhaitent jardiner une parcelle individuelle l'année prochaine peuvent recevoir cette parcelle dès cet automne pour pouvoir la préparer avant l'hiver.

La parcelle de Florence restera l'année prochaine une parcelle collective à vocation florale uniquement.